

**République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-14 SEANCE DU 14 JUIN 2023

Avis sur le permis de construire de la société GECO, spécialiste du traitement de l'air, pour le projet suivant : construction d'un nouveau siège d'entreprise

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix huit heures, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Offendorf sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ, Vice-présidents
Bernard HENTSCH, Assesseur,

Membres excusés : /

Autre personne présente :

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Objet : Avis sur le permis de construire de la société GECO, spécialiste du traitement de l'air, pour le projet suivant : la construction d'un nouveau siège d'entreprise

L'Atip adresse pour avis au PETR pour le SCoT de la Bande Rhénane Nord, le projet de permis de construire déposé par la société GECO, spécialiste du traitement de l'air.

Présentation

Le terrain concerné par le présent dossier se situe le long de la RD 468, au Sud de cette dernière, sur les communes de Drusenheim et de Herrlisheim au sein de la ZAC « Axioparc », identifié parmi les 12 premiers sites « clé en main » au sommet « Choose France », visant à faciliter l'implantation de projets industriels.

Le terrain est répertorié Lot 3.7 et 3.8 dans la ZAE d'Axioparc et présente une superficie totale de 23 538 m². Il comprend les parcelle cadastrale N° 36, 40, 41 ainsi qu'une partie de la parcelle 37 de la section 26.

Il est situé sur le ban communal de Drusenheim (67410).

Le site est classé en zone 1 AUXz du PLU de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

L'ensemble du bâti présente une surface de plancher de 4.745m² après déduction de 72m² de locaux techniques, nécessaires au fonctionnement du bâtiment. 41 places de parking VL et 6 places de parking vélo sont prévus.

La société GECO souhaite implanter leur nouveau siège d'entreprise, comprenant une partie logistique avec les bureaux et locaux sociaux associés. Le projet intègre également un showroom, permettant d'exposer les équipements commercialisés.

Analyse au regard du SCoT

La surface de plancher créée est inférieure à 5 000 m² et donc à ce titre le projet n'entre pas directement dans le champ de compatibilité avec les orientations du SCoT. Toutefois le terrain permet d'envisager le développement de leur activité. Au regard de ce critère, le projet est analysé sur la surface totale réservée à la société GECO pour leur implantation dans cette zone d'activités.

Le projet constitue une opération intégrée dans un projet majeur économique du SCoT, celui de Drusenheim-Herrlisheim, Axioparc, avec près de 80 hectares cessibles.

Ce site représente une des trois polarités économiques majeures du territoire de la bande rhénane nord. Son utilisation constitue un élément essentiel de la mise en œuvre du SCoT.

Le SCoT prévoit dans le DOO que ce pôle de Drusenheim-Herrlisheim (comme celui de Lauterbourg) a vocation à accueillir des activités d'industrie lourde et de logistique à forte valeur ajoutée.

Décision

Le Bureau syndical, sur proposition du Président,

CONSIDERE que le terrain réservé à leur projet permet d'envisager des extensions de leur activité et entrer dans les critères de surface de plancher supérieure à 5 000 m² ;

DECIDE de faire part de l'avis suivant :

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCoT, le permis de construire déposé par la société GECO pour le projet suivant : la construction de leur siège comprenant une partie logistique avec les bureaux et locaux sociaux associés ainsi qu'un showroom, permettant d'exposer les équipements commercialisés sur le site de la ZAC Axioparc, contribue à la mise en œuvre d'un enjeu majeur du territoire du SCoT et conforte les objectifs et orientations du SCoT

DONNE un avis favorable

Le Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER



Le Président

Denis HOMMEL

